

Période couverte (1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) ¹	ONTARIO	Marchés couverts – adjugés ²		
Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes semblables d'une Partie		Nombre	Valeur \$ ³	Commentaire ⁴
Produits	11 081		1 298 664 083 \$	Inclut la plupart des agences
Services, à l'exception des services de construction			2 080 589 046 \$	Inclut la plupart des agences
Services de construction			1 801 690 119 \$	Inclut la plupart des agences
Administrations régionales, locales, de district et autres formes d'administration municipale, des organismes municipaux, des commissions scolaires et des organismes responsables de l'enseignement, de la santé et des services sociaux bénéficiant d'un financement public, ainsi que de toute personne morale ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées			Valeur \$	Commentaire
Produits			2 734 136 614 \$	Les municipalités ne sont pas incluses dans les statistiques
Services, à l'exception des services de construction			2 889 776 358 \$	Les municipalités ne sont pas incluses dans les statistiques
Services de construction			1 797 024 247 \$	Les municipalités ne sont pas incluses dans les statistiques
Sociétés d'État, des entreprises publiques et d'autres entités détenues ou contrôlées par une Partie au moyen d'une participation au capital			Valeur \$	Commentaire
Produits			909 080 621 \$	Organisme provincial à caractère commercial ou industriel
Services, à l'exception des services de construction			3 202 634 159 \$	Organisme provincial à caractère commercial ou industriel
Services de construction			277 346 084 \$	Organisme provincial à caractère commercial ou industriel

¹ Indiquer la période couverte. Année fiscale ou calendrier selon le choix de la Partie. La même période doit être conservée pour les rapports subséquents.

² Les marchés couverts adjugés incluent les marchés passés dans le cadre d'un appel d'offres limités.

³ Valeur totale maximale, avant taxes, de tous les marchés couverts au moment de l'adjudication ou, si celle-ci n'est pas connue, la valeur estimée selon la méthode d'évaluation de la valeur d'un marché prévue par l'accord applicable.

⁴ Indiquer toute information pertinente relative à la validité des données (par ex. les données manquantes ou l'explication de la méthodologie utilisée pour établir les estimations).